COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail : administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic,** a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 03 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 47 personnes présentes.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit Madame Beatrice STAMPFLI et Monsieur Jérôme BERSET. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2024**
   Il ne sera pas lu, il a été annexé à la convocation.

2. **Révision partielle des statuts du Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV)**

3. **Nomination d'un membre à la commission financière**

4. **Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme**

5. **Reprise de l'Impasse des Noisetiers**

6. **Budgets 2025**

   6.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements
   6.2 Réfection de la Route Villageoise et des canalisations secteur giratoire - restaurant
   6.3 Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable secteur Cornifel
   6.4 Construction d'un skatepark
   6.5 Rapport de la commission financière
   6.6 Approbation

7. Présentation de la planification financière 2026-2030

8. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Comme aucune remarque n'est formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Révision partielle des statuts du Service de Logopédie, Psychologie et Psychmotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV)

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection.

Le Conseil communal de la Commune de Remaufens soumet pour approbation à l'Assemblée communale la révision des statuts de l'Association des communes pour le Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse (SLPP-GV).

L'objectif est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégué-e-s du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31 octobre 2024. Il est nécessaire que les législatifs des 27 communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

La révision proposée de l'article 14 touche l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h) :

[1] Le comité de direction est composé de :
a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-Saint-Denis ;
c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic ;
d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic ;
e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition ;
h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé.

La nouvelle composition du comité de direction renforcera la représentation des communes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'approbation de l'assemblée pour cette révision de l'article 14 des statuts du SLPP-GV, telle que présentée. Elle entrera en vigueur avec effet rétroactif le 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation des trois-quarts des voix des communes ainsi que de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Paul KONAN pour sa présentation.

Cet objet est donc soumis au vote et la révision est acceptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la commission financière

Monsieur Stéphane DORTHE explique que, selon la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière se compose d'au moins 5 membres qui doivent être élus par l'assemblée communale parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Actuellement, elle est composée de quatre membres soit Madame Jacqueline BUGNARD et Messieurs Gaétan EMONET, Jean-Luc MOSSIER et Pierre SINDONI. Suite au départ de la Commune de Madame Marie-Claude VILLARD, un cinquième membre doit être élu.

Le Conseil communal propose dès lors Madame Maryline PASQUIER présente ce soir dans l'Assemblée.

Madame PASQUIER se présente brièvement. Maman de 39 ans, elle habite Remaufens depuis 9 ans. Avec son mari Valentin, ils ont repris une exploitation agricole. Elle est au bénéfice d'une formation d'employée de commerce avec maturité et d'un brevet fédéral de conduite d'équipe et travaille actuellement à 60 % dans un institut bancaire. Madame PASQUIER serait ravie d'intégrer cette commission et voit cela commune une opportunité.

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée.

Cette proposition ne faisant pas l'objet de question, elle est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité. Applaudissements de l'assemblée.

4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

La commission d'urbanisme doit, selon l'article 36 alinéa 2 de la LATeC, être composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Deux membres ont été désignés par le Conseil communal, soit Monsieur Julien COTTET, Conseiller communal responsable des constructions, et Monsieur Grégory DEGLISE, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration. La commission compte également Messieurs Benjamin BONJOUR et David TACHE. Suite à la démission de Monsieur Sébastien GENOUD, un nouveau membre doit être élu pour le remplacer au sein de la commission.

Le Conseil communal propose pour le remplacer Monsieur Jean SLAVIK présent ce soir qui se présente brièvement.

Il réside à Remaufens depuis 1 an et demi, âgé de 33 ans et père de famille. Au niveau de sa formation, il a travaillé comme ingénieur durant 7 ans aux TPF et il est actuellement responsable du centre de compétences et des infrastructures aux CFF. Le domaine de la construction l'intéresse et fait partie de son domaine de compétences. Il a donc proposé sa candidature.

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée.

Cette proposition ne faisant pas l'objet de question, elle est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité. Applaudissements de l'assemblée.

5. Reprise de l'Impasse des Noisetiers

Monsieur Daniel FROSSARD se présente. Agé de 53 ans, papa de deux filles majeures, il est indépendant garagiste à Bossonnens depuis 30 ans. Il énumère les dicastères qu'il a repris.

Il poursuit avec la présentation de l'objet au moyen d'une projection.

L'Impasse des Noisetiers se situe entre le Chemin des Prés et l'Impasse de Souvy à l'Ouest de la Route Villageoise. Il explique brièvement l'historique soit une convention datant de 2001 entre Monsieur feu Albert MICHEL et la commune. A la fin des travaux en 2013, la commune s'était engagée à reprendre cette impasse.

En principe, la commune ne reprend pas les chemins, routes et impasses privés.

Cependant, cette route, aux normes actuelles et avec un trottoir, est utilisée par les piétons pour rejoindre l'Impasse de Souvy en direction de la gare. Cette reprise a donc du sens sachant qu'elle a été remise en état par les propriétaires qui ont investi CHF 25'000.–. Elle est cédée gratuitement à la commune qui prendra à sa charge uniquement les frais de l'acte notarié pour un montant d'environ CHF 3'000.– correspondant au verbal pour le transfert de propriété.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission financière, qui a pris acte de cette dépense qui correspond au coût résiduel de l'acte notarié. Le préavis de la commission financière est donc favorable à cette dépense de CHF 3'000.–.

Cet objet est donc soumis au vote et la reprise est acceptée à l'unanimité.

6. Budgets 2025

6.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements

Chaque Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires dans l'ordre des dicastères. Un résumé des budgets a été distribué à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTIONS – FORETS

Par Monsieur Julien COTTET

ECOLES – AES – PETITE ENFANCE – JEUNESSE

Par Monsieur Paul KONAN

AFFAIRES SOCIALES – SANTE – CULTURE & LOISIRS, SPORTS

Par Monsieur Loïc JACQUIARD

EAU & ENDIGUEMENTS – EPURATION – GAZ– CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Daniel FROSSARD

IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENERGIE

Par Monsieur Kevin GENOUD

Entretien machines et autres appareils
Achat d'un second défibrillateur pour la buvette du terrain de foot pour CHF 4'887.20.

Entretien des abris PC
CHF 29'200.– travaux de mise aux normes à faire suite au contrôle des abris du bâtiment scolaire en automne 2024 (moteurs ventilation, filtres, soupapes…).

Achat de machines, appareils, véhicules, outils
Nouveau véhicule Polaris Ranger CHF 24'000.–.

Taxes d'utilisation
Passage de la taxe d'utilisation de CHF 2.– à CHF 3.– le m^3 dès 2025 pour l'épuration afin de financer les projets à venir comme le collecteur ouest.

Entretien cimetière
Réparation de l'escalier pour accéder à l'église CHF 10'875.–.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Antonio RACCIATTI demande s'il serait possible de disposer des chiffres des charges du personnel en totalité et les équivalents plein-temps ? Il serait agréable pour une prochaine fois de disposer de ces précisions. Quelle est l'indexation des salaires pour 2025 ? La référence devrait être l'indexation des prix soit 1.5 %.

Monsieur Stéphane DORTHE répond que l'indexation des salaires 2025 des employés sera de 2 % même si le Canton n'a prévu aucune indexation. Le Conseil communal apprécie grandement le travail fourni par les employés communaux.

Dans le compte 2180 Accueil Extra-scolaire (AES), Monsieur Jean-Pierre THUILLARD demande s'il est possible de connaître les produits avec la participation des parents et si la commune touche quelque chose ?

Monsieur Paul KONAN lui répond qu'il n'a pas les chiffres détaillés avec lui parce que c'est la commune pilote d'Attalens qui tient la comptabilité de l'AES mais qu'ils peuvent être communiqués. La commune ne touche rien car il s'agit d'une enveloppe globale. L'AES vacances dégage un bénéfice net qui est réparti selon le nombre d'enfants et la population légale.

Madame Aline PICCAND ajoute que nous recevons uniquement les factures qui concernent les parents de Remaufens. Attalens facture aux parents les participations selon leur revenu déterminant. Nous n'avons pas de contact direct avec les parents. La liste pourrait être demandée à Attalens.

Monsieur Paul KONAN explique que selon la convention signée par les 3 communes du cercle scolaire les comptes et budgets de l'AES sont principalement dans la commune d'Attalens. On pourrait faire sortir pour la prochaine fois les chiffres pour Remaufens.

Monsieur Antonio RACCIATTI demande des explications dans le compte 7400 concernant le déplacement des conduites sur la parcelle N° 97.

Monsieur Grégory DEGLISE situe la parcelle N° 97 qui se trouve à l'intersection entre la Route Villageoise et la Route du Levant. Un projet de construction a été annoncé sur cette parcelle et des conduites passent en-dessous. Quand des conduites communales passent sous un terrain privé et qu'il faut les déplacer, la commune paie les fournitures et le propriétaire ou le promoteur paie les travaux de génie civil.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD demande s'il est prévu un trottoir au niveau de la Route du Levant afin de permettre aux enfants d'être en sécurité ? Serait-il possible d'exiger un trottoir sur cette partie-là en cas de réalisation ou va-t-on laisser construire sans résoudre ce problème ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond qu'un projet se met en route et suite à une première approche, une condition a été posée de construire un trottoir à la charge du promoteur.

Monsieur Antonio RACCIATTI demande des précisions sur le compte 9900. S'agit-il d'un fond de réserve libre ?

Madame Aline PICCAND lui répond qu'il s'agit d'un amortissement de la réserve de réévaluation MCH2 qui figurait avant dans le compte 61 des routes. Le service des communes a demandé de sortir cet amortissement et le mettre dans une position à part. Il s'agit donc d'un produit lié à l'amortissement sur 10 ans de cette réserve de réévaluation.

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du budget de fonctionnement qui présente des charges d'un montant de CHF 6'088'072.25 et des produits de CHF 5'789'521.– d'où un excédent de charges de CHF 298'551.25, ce qui donne un dépassement de 5.15 %.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de CHF 3'000'300.–.** Ce montant comprend les reports ainsi que les nouveaux investissements 2025 qui vous seront présentés dans quelques instants.

Il est important de connaître, lors de l'établissement des budgets, le montant des reports sur les investissements non terminés car il a un impact important sur les amortissements du fonctionnement.
Les montants des reports à transférer :

6150.5010.05 Réfection du Chemin de la Vignetta et aménagement d'un trottoir
CHF 1'334'000.– sur 2025
CHF 100'000.– sur 2026

7101.5031.05 Remplacement des conduites d'eau du Chemin de la Vignetta
CHF 958'000.– sur 2025

7101.5031.04 Interconnexion turbinage Mology
CHF 166'000.– sur 2025

Monsieur Stéphane DORTHE explique que le dossier du Chemin de la Vignetta est en circulation auprès du Canton donc en attente du permis avec toutes les conventions signées.

Monsieur Grégory DEGLISE explique que pour le remplacement des conduites sur le Chemin de la Vignetta il s'agit des mêmes raisons.

Les travaux d'interconnexion viennent tout juste de se terminer et les factures ne sont pas encore rentrées. Elles seront payées l'année prochaine.

6.2 Réfection de la Route Villageoise et des canalisations secteur giratoire - restaurant

Monsieur Daniel FROSSARD débute la présentation de cette réfection avec la projection d'un plan du tracé et de photos de l'état de la route.

Le projet consiste en la réfection de la Route Villageoise 1 à 17 sur une surface de 1'220 m^2 (fraisage, terrassement, réfection coffre fondation, revêtement bitumineux).

Monsieur Grégory DEGLISE présente ensuite la réfection du réseau des canalisations qui sera effectuée par la même occasion (remplacement des grilles et de leur chambre, réalisation d'un boudin bitumineux pour la récolte des eaux).

Au niveau des coûts totaux, ils s'élèvent à CHF 280'600.–. La réfection du réseau des canalisations est estimée à CHF 60'000.–, celle du coffre de fondation à CHF 79'000.– et le revêtement bitumineux pour CHF 67'000.–. Un montant de CHF 26'600.– est destiné aux divers et imprévus.

Monsieur Daniel FROSSARD donne ensuite des informations sur les aspects financiers. L'amortissement comptable de la route se fera sur 40 ans à un taux de 2.5 % soit CHF 5'515.– par an. L'amortissement comptable du remplacement de l'adduction d'eau se fera sur 80 ans à un taux de 1.25 % soit CHF 750.– par an. Pour la réalisation de ce projet, la commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire. L'emprunt estimatif serait de 2 % environ.

Monsieur Robert GENOUD demande si le revêtement prévu est phonique ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que ce n'est pas prévu et qu'il n'y a nulle part ailleurs dans le village de revêtement phonique. Ce type de revêtement est bien pour le bruit mais délicat pour l'entretien. Le Conseil communal n'est pas parti dans cette option.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si le trottoir mis à l'enquête devant le restaurant est prévu ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que non car un trottoir au milieu d'une intersection c'est dangereux. Le passage est prévu par le parking du restaurant pour rejoindre le trottoir sur la Route du Crage puis la Route Villageoise.

6.3 Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable secteur Cornifel

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet au moyen d'une projection.

L'article 93 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions mentionne l'obligation pour les communes de prévoir au moins l'équipement de base conformément aux zones à bâtir.

Le quartier du Cornifel est actuellement alimenté par une seule conduite d'adduction. Cette zone se développe et la commune n'est pas apte à fournir l'eau potable nécessaire.

Au moyen d'un plan, il montre la conduite communale actuelle et la future conduite d'adduction en vue de la construction de 8 logements sur les parcelles N° 142 et N° 977.

Les travaux de pose de la nouvelle conduite d'adduction consisteront à alimenter le développement de la zone et permettront aux intéressés de se brancher en direct sur le réseau communal.

Le coût total estimé du projet est de CHF 190'000.–. Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la commune seront les intérêts selon le taux du jour. Les amortissements comptables sont de 1.25 % sur 80 ans ce qui équivaut à CHF 2'375.– par an.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Jérôme BERSET demande s'il n'est pas prévu de réaliser un bouclage ?

Monsieur Grégory DEGLISE explique que cela est projeté mais pas dans l'immédiat et pas forcément dans cette zone en raison de la complexité de traverser le ruisseau, les voies du train et la route cantonale. Dans l'autre sens, lors des travaux de la nouvelle gare, un tuyau a été mis en attente sous la voie.

6.4 Construction d'un skatepark

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection. L'initiative de ce projet vient des jeunes et d'enfants de la commune dans un courrier de mars 2022. Il fait part des démarches entreprises ces deux dernières années soit des rencontres avec les porteurs du projet, avec les jeunes, l'AJV, les services cantonaux et l'entreprise spécialisée Vertical Tecknik. Ensuite il montre la maquette de l'installation prévue sur la parcelle N° 173, dans le prolongement des vestiaires au bord du terrain de foot.

Le but de ce projet est d'augmenter l'offre en matière d'infrastructures pour la pratique de plusieurs activités. En effet, le skatepark est un espace destiné non seulement aux skateboards, mais aussi aux patins à roulettes, aux trottinettes et aux vélos. Ce projet s'adresse à tous les enfants dès 10 ans et aux jeunes.

Le skatepark "hors-sol" est constitué d'une surface de roulement sur laquelle différents éléments (rampe, rails, bowl, etc...) sont implantés. Le choix du Conseil communal s'est porté sur un skatepark avec un cadre en bois qui permet de diminuer considérablement les nuisances sonores et, en même temps, il est beaucoup moins cher à fabriquer et plus facile à installer. La structure réversible, qui peut être retirée en tout temps, laisse passer l'eau en cas de forte pluie. La surface à disposition serait de 19 m x 10 m, utilisable pour les rampes. Une surface supplémentaire de 30 m x 5 m (en bordure de ruisseau) pourrait être utilisée pour les slides et petites infrastructures.

La parcelle N° 173 est le seul terrain affecté en zone d'intérêt général II, pour équipements sportifs et stationnements, dont la commune dispose. Les heures d'ouverture seront limitées tous les jours de 8h00 à 22h00. Les sources sonores seront ainsi limitées selon les mêmes horaires. Le skatepark est assimilé à un aménagement ou une installation destinée aux sports ou aux loisirs. Des panneaux d'informations seront mis en place en rappelant les conditions d'exploitation.

Au niveau du financement, l'entier de cet investissement se fera par la trésorerie courante de la commune permettant de limiter au maximum les charges financières.

Les recettes proviennent des diverses promesses de subventionnement et de dons qui permettront de diminuer la part de l'investissement communal. L'amortissement comptable se fera sur 10 ans à un taux de 10 % soit CHF 7'165.– par an. Si la commune devait faire un emprunt bancaire, les intérêts bancaires se feront sur 10 ans à 2.5 % soit CHF 1'790.– par an.

PRESTATIONS	Montant (CHF)	PROMSSES SUBVENTIONS/DONS	Montant (CHF)
Devis skate et montage (Vertical Technik)	57'308.42	Canton (Service de l'Enfance et de la Jeunesse)	10'000. —
Demande d'autorisation du permis de construire (Schmidt Architecture Sàrl)	7'242.70	Coquoz Constructions (en nature)	3'000. —
Main-d'œuvre	3'675.40	DSG Services	1'000. —
Travaux géométriques (Geosud)	2'510. —	Pro Junior	1'000. —
Démarches Vertical	918.85	—	—
TOTAL	71'655,37	—	15'000. — (21%)

En d'acceptation du projet, une mise à l'enquête selon la procédure ordinaire sera nécessaire. A réception du permis de construire, la réalisation pourrait avoir lieu entre 8 à 10 semaines.

Monsieur Antonio RACCIATTI demande si dans le cadre du budget présenté un contrat de maintenance est prévu avec le fournisseur ? La mise à disposition de cette infrastructure engage la responsabilité de la commune en cas d'accident.

Monsieur Paul KONAN précise qu'il n'y pas de contrat de maintenance prévu en l'état actuel. Suite à une discussion avec la commission financière, la commune mentionnera les conditions d'utilisation qui seront affichées sur place en précisant que les mineurs sont sous la responsabilité des parents et/ou accompagnants. La commune décline tout responsabilité.

Monsieur Antonio RACCIATTI explique que si nous n'avons pas de contrat de maintenance, la commune est dans l'obligation de maintenir l'état de l'infrastructure. Si un accident est causé par un défaut, la commune serait responsable et c'est grave !

Monsieur Paul KONAN en prend bonne note et le Conseil fera le nécessaire sur ce point.

Monsieur Jérôme BERSET demande qui va se charger de faire respecter la règlementation au niveau du bruit et des horaires ?

Monsieur Paul KONAN n'a pas connaissance que les autres sites soient surveillés par une société de sécurité privée. Une utilisation au-delà de l'heure, comme n'importe quel autre bruit, doit être dénoncée à la Police par les personnes incommodées. Monsieur Paul KONAN va vérifier.

Madame Marilyne PASQUIER se pose la question, comme la demande a été adressée en mai 2022, si les enfants qui ont grandi ont toujours les mêmes intérêts et qu'ils n'ont pas changé ? Le temps de mettre en place le projet est-ce qu'il y aura toujours 40 jeunes intéressés ?

Monsieur Paul KONAN est certain que l'intérêt des enfants sera toujours là et il espère aussi celui des parents. A chaque étape, les enfants ont été intégrés et ils sont toujours motivés. Certains sont déjà au CO mais ils gardent un intérêt. Cela ne concerne pas que les initiants mais tous les enfants et les jeunes de la commune.

Monsieur Franck MILHEM trouve le coût important (investissement et frais de fonctionnement) pour une structure légère avec une durée de vie et de garantie de 5 ans.

Monsieur Paul KONAN explique que le service de l'environnement a donné comme impératif une structure considérée comme hors sol et pas incrustée mais fixée avec des dalles en béton. Les constructions en bois sont parfois plus résistantes que le béton qui s'use plus. La durée de vie sera donc vraisemblablement de plus de 5 ans. Il pourrait se renseigner sur la durée estimée auprès de Vertikal.

Monsieur Antonio RACCIATTI fait remarquer que, selon Google, le pourcentage de jeunes pratiquant du skateboard est seulement de 9 %. En revanche, un projet favorisant le ski aurait touché plus de personnes qui le pratiquent dans notre village. Se lancer dans ce genre de projet est aventureux pour si peu de personnes et avec un tel investissement !

Monsieur Robert GENOUD ajoute qu'il y a 30 ans déjà, les jeunes du village avaient demandé un terrain de skate, et le Syndic de l'époque leur avait répondu d'aller à Châtel.

Monsieur Olivier FONTAINE rend le Conseil communal attentif au fait que l'endroit prévu pour le skatepark est le seul accès pour rentrer sur le terrain de football avec un véhicule. Est-ce que l'accès sera gardé ?

Monsieur Paul KONAN confirme que la longueur du projet permet à un véhicule de rentrer sur le terrain. L'accès sera préservé.

6.5 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et des préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Concernant le budget de fonctionnement, le Conseil communal a prévu des recettes et des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre du compte de fonctionnement avec un excédent de charges annoncé acceptable. Le Conseil communal a utilisé sa marge de manœuvre en dehors des charges liées et des charges intercommunales pour entreprendre des travaux d'entretien courants ou de rénovations et pour l'achat d'un petit véhicule pour la voirie.

Il est à relever que certains postes de dépenses sont en continuelle augmentation, notamment les frais de fonctionnement de l'ACV (Association des communes de la Veveyse), les frais de fonctionnement du Réseau santé Veveyse, les curatelles, les subventions aux crèches et garderies ou le fonctionnement du cercle scolaire.

Concernant l'investissement relatif à la réfection de la Route Villageoise et des canalisations secteur giratoire – restaurant pour un montant total de CHF 280'600.–, la commission financière donne un préavis favorable

---

Concernant la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans le secteur Cornifel pour une somme de CHF 190'000.–, la commission financière donne un préavis favorable.

Concernant la construction d'un skate-park pour la somme de CHF 71'700.–, la commission financière, après réflexion et argumentation, donne un préavis favorable pour cet investissement.

Le budget présenté a été établi conformément aux exigences légales en vigueur et présenté en détail.
En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée communale :

- **d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté**
- **d'accepter l'investissement relatif à la réflexion de la Route Villageoise et des canalisations**
- **d'accepter l'investissement pour la pose d'une conduite d'eau potable secteur Cornifel**
- **d'accepter l'investissement relatif à la construction d'un skate-park**

Les réserves d'usage sont faites pour le cas où des faits n'auraient pas été portés à sa connaissance et seraient de nature à modifier les conclusions.

La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et sa présence in corpore lors des échanges et des questions de la commission. Elle remercie en particulier Monsieur Stéphane DORTHE, responsable des finances, et les responsables des dicastères pour leur présentation. Elle remercie vivement la boursière communale, Madame Aline PICCAND pour sa disponibilité et son engagement.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

6.6 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

6.1 Budget de fonctionnement

Accepté avec 46 voix pour et 1 abstention.

6.2 Réfection de la Route Villageoise et des canalisations secteur giratoire - restaurant

Investissement de CHF 280'600.– accepté à l'unanimité.

6.3 Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable secteur Cornifel

Investissement de CHF 190'000 accepté à l'unanimité.

6.4 Construction d'un skatepark

Investissement de CHF 71'700 accepté par 28 voix pour, 9 contre et 10 abstentions.

7. Présentation de la planification financière 2026-2030

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2026-2030. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

Selon la loi, la présentation de la planification doit se faire une fois par an à l'assemblée communale. Une présentation très détaillée des projets a été faite au printemps 2024, lors de la dernière assemblée communale.

Chantier / Travaux	2026	2027	2028	2029	2030
Interconnexion / Turbinage	300 000	784 456	700 000		500 000
Route "Chemin de la Vignetta"	100 000				
Collecteur ouest / Evacuation eaux pluviales	2 500 000	2 500 000			
Changement de chauffage bâtiment scolaire	132 000				
Assainissement salle de gym / Agrandissement et parking	4 000 000	5 508 000			
Rénovation façades bâtiment scolaire + intérieur			1 082 000		
Parking et cour d'école			1 778 000		
2 Giratoires Route Cantonale			200 000	200 000	
Budget d'investissement par années	**7 032 000**	**8 792 456**	**3 560 000**	**200 000**	**500 000**

Monsieur Stéphane DORTHE précise qu'il s'agit d'estimations avec des années 2026 à 2028 plus compliquées en raison de gros projets selon la date de début des travaux.

8. Divers

Afin de répondre à Monsieur RACCIATTI, la Caissière a calculé le montant total de CHF 382'751.– des salaires des employés soit 8 salariés qui représentent 5 EPT.

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Kevin GENOUD pour quelques informations complémentaires sur le bâtiment scolaire.

Agrandisssement du bâtiment scolaire

Monsieur Kevin GENOUD explique que la commune est dans l'attente d'informations concernant les subventions cantonales. Suite à la séance d'informations qui a eu lieu début septembre, l'assemblée extraordinaire a été reportée.

Lors de la demande de subventionnement en lien avec ce projet, le Canton a examiné le dossier et a demandé des informations supplémentaires concernant le mandat d'architecte. Lorsqu'un mandat d'architecte dépasse CHF 150'000.–, il doit passer obligatoirement par un marché public. Le premier mandat (première étude) s'élevait à CHF 89'000.– en 2017. En 2022, un avenant a été demandé à l'architecte pour une étude complémentaire de CHF 57'000.–. Le montant total s'élève donc à CHF 146'000.– pour les frais d'études.

Concernant la suite du projet, l'offre de l'architecte se monte à CHF 997'000.– et le recours au marché public est nécessaire. La commune attend le retour écrit officiel du Canton afin de pouvoir continuer la procédure et d'avoir toutes les informations nécessaires pour obtenir une subvention cantonale (plus de CHF 500'000.– selon les estimations). Une éventuelle assemblée extraordinaire sera organisée au printemps.

Monsieur Stéphane DORTHE passe ensuite la parole à Monsieur Grégory DEGLISE pour des informations sur le projet d'évacuation des eaux claires.

Collecteur Ouest

Monsieur Grégory DEGLISE donne des explications sur ce projet avec le transit des eaux du village de l'est vers l'ouest au moyen d'un plan projeté. Un bassin de rétention est prévu au nord du terrain de foot. Le collecteur doit récolter les eaux de la zone urbanisée et les eaux de ruissellement pour soulager la partie inférieure du village soit en-dessous de la Route du Levant.

La commune a reçu le permis de construire du collecteur ouest le 24 juillet 2024. Néanmoins, une petite partie du tronçon doit être remise à l'enquête car aucune entreprise n'a répondu à cet appel d'offre. Le tronçon prévu en pousse-tube se fera finalement en fouille ouverte. La nouvelle mise à l'enquête est prévue pour début 2025.

Le projet est devisé à un peu plus de CHF 5'000'000.– dont CHF 4'000'000.– pourraient être subventionnés à un taux de 62 % soit CHF 2'480'000.–. Une révision partielle de la législation cantonale sur les eaux est en cours. Une entrée en vigueur de cette législation pourrait être ainsi projetée vers la fin de l'été 2025. Le taux de subventionnement futur pour le projet de la commune de Remaufens pourrait atteindre jusqu'à 70-75 %. Cela représenterait une augmentation des subventions entre CHF 400'000.– et CHF 520'000.– supplémentaires soit un montant pouvant atteindre CHF 3'000'000.–.

Avant le retour du futur taux de subvention, la commune doit faire signer les nouvelles conventions, remettre à l'enquête la partie du tronçon modifié, recevoir les éventuels opposants et lever les oppositions s'il devait y en avoir, puis relancer les soumissions. Une fois ces étapes effectuées et le permis de construire octroyé, le financement doit être assuré par l'approbation du crédit de construction en assemblée communale puis le dossier est transmis à la Confédération (OFEV) pour la décision de subventionnement. Une fois celle-ci obtenue, les travaux pourront commencer en principe en 2026.

Monsieur Antonio RACCIATTI revient sur la problématique du quartier des Brêts quand il pleut beaucoup. C'est toujours Monsieur Charles LUCAS qui nettoie les grilles et débouche les tuyaux pour que l'eau s'écoule là où elle doit et pas dans les rues ou dans les caves des habitants du quartier. Il a fait un malaise cardiaque à la suite de tout le travail qu'il a accompli à la place des employés communaux. Il demande que ces travaux soient dorénavant faits par les personnes payées pour cela car ce n'est pas à un citoyen de passer son temps à faire le travail des cantonniers lorsque la météo est difficile.

Monsieur Stéphane DORTHE confirme que le Conseil communal en prend bonne note.

Monsieur Mathieu STAMPFLI demande si, par rapport au projet du collecteur ouest, il serait possible de coordonner les travaux du chantier avec celui des constructions prévues tout à l'ouest du village.

Monsieur Grégory DEGLISE explique que le projet de constructions devra faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête et le projet du collecteur ouest également suite à la modification d'un tronçon. A réception des permis, il s'agira de trouver le meilleur des échanges pour un bon déroulement.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil communal qui investissent de leur temps pour la Commune, à la Secrétaire et à la Caissière pour leur précieux travail ainsi que la stagiaire. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Daniel FROSSARD, nouveau Conseiller communal en place depuis septembre 2024, suite au départ de Monsieur Patricio HERRERA qui a été remercié pour ses 4 années au sein du Conseil communal.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans le Remaufens Infos de décembre 2024. Les Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre THUILLARD tient à remercier les employés de l'édilité pour le magnifique canapé forestier qu'ils ont construit vers la déchèterie.

Monsieur Robert GENOUD demande si les 4 places jaunes vers le Chemin de la Chapelle sont louées par la commune et combien et si on peut en louer d'autres ? Qu'en est-il avec les places de parc de la Place du Village comme une étude allait se faire ?

Monsieur Stéphane DORTHE explique que, au départ, la surface n'appartenait pas à la commune. L'ancien propriétaire avait cédé gratuitement le terrain contre le goudronnage et le marquage des places jaunes. Le terrain est propriété de la commune avec une convention qui donne au propriétaire le droit à ces places avec le bâtiment.

Monsieur Daniel FROSSARD précise que le règlement des parkings est en cours de finalisation afin de le présenter à l'assemblée du printemps 2025.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et réadresse ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE remercie chacune et chacun pour leur participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 13 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'Assemblée.

Le Syndic
Stéphane DORTHE

La Secrétaire
Aurélie FONTAINE